

RAPPORT DE CLASSEMENT

2015-A-035B - Rév. 2

en matière de la résistance au feu
conduisant à un domaine d'application déterminé

DEMANDEUR

ROCKFON® ROCKWOOL BELGIUM NV
Oud Sluisstraat 5
2110 WIJNEGEM

OBJET

Évaluation de la stabilité au feu suivant la norme belge NBN 713.020 (édition 1968)
d'un plafond suspendu (ROCKFON® Mono® Acoustic).

Ce document a été délivré dans le cadre d'une analyse de résultats d'essais comme décrit dans
l'Annexe 1, au point 2.1 2° a) 4) de l'AR du 07/07/1994 (version coordonnée du 20/05/2022).

1. RAPPORTS D'ESSAI

1.1. Rapports

Les rapports examinés sont décrits au § 1.1 de l'Avis Technique 2015-A-035A (ou la révision la plus récente).

1.2. Description des éléments testés

Une description des éléments testés est donnée au § 1.2 de l'Avis Technique 2015-A-035A (ou la révision la plus récente).

2. RÉSULTATS

Les résultats obtenus pendant les essais mentionnés au § 1.1 du présent rapport de classement sont décrits au § 2 de l'Avis Technique 2015-A-035A (ou la révision la plus récente).

3. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

NBN 713.020 (édition 1968).

Le document 1392 SF "Stabilité au feu de faux plafonds", approuvé par le Conseil Supérieur de la Sécurité contre l'Incendie et l'Explosion lors de leur réunion du 15 septembre 2011. Ce document interprète les critères spécifiques pour l'évaluation de la stabilité au feu de faux plafonds assujettis à une interprétation de la norme belge NBN 713.020 (édition 1968).

Rapport de Classement 2016-A-052 (ou la révision la plus récente) par rapport à l'évaluation de la stabilité au feu suivant la norme belge NBN 713.020 (édition 1968) d'un plafond suspendu (panneaux de plafond Bord E ROCKFON®).

4. DOMAINE D'APPLICATION

Sur base des résultats mentionnés au § 2, des documents de référence décrits au § 3 et l'information concernant la dénomination commerciale actuelle des éléments de construction qui nous était communiquée, nous sommes d'avis que la **stabilité au feu** d'un plafond suspendu, constitué comme décrit ci-dessous, ne sera pas inférieure à **30 minutes** suivant la norme belge NBN 713.020 (édition 1968).

4.1. Construction de plancher

Le plafond suspendu est appliqué sous un des types suivants de planchers, posés ou non sur les poutres porteuses mentionnées dans le tableau ci-dessous. La hauteur du plénum, c.-à-d. la distance entre la face inférieure du plancher et la face supérieure des panneaux de plafond est de 420 mm au minimum.

Type de poutres porteuses	Type de plancher			
	Béton cellulaire	Béton gravier	Mixte béton/acier	Bois
Béton gravier	X	X	X*	-
Acier laminé à chaud	X*	X*	X*	-
Acier formé à froid	X*	X*	X*	-
Bois	-	-	-	X*
Pas de poutres porteuses	X	X	X*	-

* L'application d'un luminaire rectangulaire décrit au § 4.2.4 ou § 4.3.4, est uniquement autorisé à condition que la capacité portante de la construction de plancher ne soit pas inférieure à R 30 suivant la norme européenne EN 13501-2:2016.

Remarque importante :

La stabilité au feu ne donne pas d'évaluation de la résistance au feu de la construction plancher/plafond.

4.2. Construction du plafond suspendu avec une ossature métallique C60/27

4.2.1. Ossature métallique C60/27

L'ossature métallique est constituée comme suit :

- des profilés de rive (profilé U en acier ; section : 12 x 30 x 30 mm ; épaisseur de l'acier : 0,6 mm), appliqués tout autour du périmètre du plafond et fixés tous les 300 mm à une construction porteuse en matériaux pierreux (p. ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide de clous annelés en acier (min. \varnothing 3,5 x 65 mm) ;
- une ossature métallique en un niveau avec des profilés C, constituée comme suit :
 - des profilés porteurs principaux (profilé C en acier ; section : 60 x 27 mm ; épaisseur de l'acier : 0,6 mm ; entraxe : max. 1200 mm), suspendus comme décrit au § 4.2.2. La distance entre les profilés porteurs principaux et le bord du plafond est de 300 mm au maximum. Les extrémités des profilés porteurs principaux reposent sur les profilés de rive ;
 - des profilés transversaux (profilé C en acier : section : 60 x 27 mm ; épaisseur de l'acier : 0,6 mm ; entraxe : max. 600 mm), appliqués perpendiculairement entre les profilés porteurs principaux et fixés à l'aide de cavaliers d'ancrage en forme de C (épaisseur de l'acier : 0,8 mm) pour des profilés C (section : 60 x 27). La distance entre les profilés transversaux et le bord du plafond est de 600 mm au maximum. Les extrémités des profilés transversaux reposent sur les profilés de rive.

4.2.2. Suspension

L'ossature métallique est suspendue à la construction de plancher supérieure comme suit :

- les profilés porteurs principaux sont suspendus tous les 1200 mm au maximum à l'aide de suspentes nonius en acier, constituées d'une partie supérieure (épaisseur de l'acier : 1 mm) qui est fixée à une partie inférieure (épaisseur de l'acier : 1 mm) à l'aide de deux goupilles (\varnothing_{fil} min. 2,5 mm). La partie inférieure de la suspente nonius doit être appropriée pour l'application des profilés porteurs principaux susmentionnés ;
- la distance entre les suspentes et le bord du plafond est de 350 mm au maximum ;
- la stabilité au feu de la fixation du plafond suspendu à la construction supérieure doit être de 30 minutes au minimum.

4.2.3. Panneaux de plafond

Des panneaux de plafond du type ROCKFON® Mono® Acoustic (dimensions nominales : 1200 x 1200 mm et 1200 x 1800 mm ; épaisseur : 40 mm ; masse volumique : env. 145 kg/m³) sont fixés contre l'ossature métallique comme décrit ci-dessous :

- les joints entre les panneaux de plafond se situent au droit des profilés porteurs principaux et des profilés transversaux. Des joints alignés ainsi que des joints alternés sont permis ;
- les panneaux de plafond sont fixés comme suit (voir également Annexe 1 et 2) :
 - au droit des joints entre les panneaux de plafond : à l'aide de cavaliers d'ancrage en acier ROCKFON® Mono® (épaisseur de l'acier : 0,65 mm) et de vis en acier (min. Ø 3,5 x 55 mm ; entraxe sur les profilés porteurs principaux : max. 300 mm ; entraxe sur les profilés transversaux : max. 400 mm) ;
 - sur les profilés de rive : tous les 300 mm au maximum à l'aide de vis en acier (min. Ø 3,5 x 55 mm) et de rondelles en acier (min. Ø 20 mm ; épaisseur de l'acier : 0,65 mm) ;
 - sur les profilés transversaux (qui ne se trouvent pas au droit des joints entre les panneaux de plafond) : au milieu des profilés transversaux à l'aide de vis en acier (min. Ø 3,5 x 55 mm) et de rondelles en acier (min. Ø 20 mm ; épaisseur de l'acier : 0,65 mm) ;
- les joints entre les panneaux de plafond sont parachevés par une bande d'armature ROCKFON® Mono® Acoustic R40/150 et un plâtre de jointoiement ROCKFON® Mono® Acoustic (dénomination commerciale actuelle selon vos déclarations : ROCKFON® Mono® Acoustic Powder Filler ou ROCKFON® Mono® Acoustic Colour Filler) ;
- une couche de finition de plâtre de projection du type ROCKFON® Mono® Acoustic Elegant (poids surfacique : env. 1,2 kg/m²) est appliquée sur les panneaux de plafond.

4.2.4. Luminaire

Facultativement, un des types suivants de luminaires peut être appliqué dans le plafond suspendu comme décrit ci-dessous :

- soit un luminaire rectangulaire (dimensions : max. 600 x 650 mm ; épaisseur de l'acier : 1 mm ; hauteur : max. 100 mm ; poids : max. 2,8 kg) à condition que la capacité portante de la construction plancher/plafond soit comme prescrit au § 4.1 :
 - deux profilés (profilé C en acier ; section : 60 x 27 mm ; épaisseur de l'acier : 0,6 mm) sont appliqués perpendiculairement entre les profilés porteurs principaux et fixés à l'aide de cavaliers d'ancrage en forme de C (épaisseur de l'acier : 0,8 mm) pour des profilés C (section : 60 x 27) ;
 - le luminaire est fixé aux profilés susmentionnés à l'aide de quatre vis (min. \varnothing 3,5 x 55 mm) ;
 - le luminaire est couvert d'un capot de protection du type ROCKFON® SUSKAP (dénomination commerciale actuelle selon vos déclarations : ROCKFON® Rocklux® ; dimensions extérieures : max. 680 x 820 mm ; hauteur extérieure : max. 180 mm), constitué de panneaux en laine de roche (épaisseur : 30 mm ; masse volumique : 110 kg/m³) et revêtu au côté intérieur du capot de protection d'un tissu en fibres de verre et au côté extérieur d'un voile en aluminium, qui repose sur les panneaux de plafond ;
 - deux profilés transversaux supplémentaires sont appliqués à côté du capot de protection et fixés aux profilés porteurs principaux à l'aide de cavaliers d'ancrage en forme de C (épaisseur de l'acier : 0,8 mm) pour des profilés C (section : 60 x 27). Le cavalier d'ancrage est glissé dans le profilé transversal supplémentaire et accroché transversalement aux profilés porteurs principaux ;
- soit un luminaire rond (max. \varnothing 250 mm ; hauteur : max. 120 mm ; poids : max. 0,58 kg):
 - deux profilés (profilé C en acier : section : 60 x 27 mm ; épaisseur de l'acier : 0,6 mm ; longueur : 250 mm) sont appliqués à côté de la location du luminaire et sont orientés perpendiculairement aux profilés transversaux de l'ossature métallique. Ces profilés sont fixés aux panneaux de plafond à l'aide d'une vis en acier (min. \varnothing 3,5 x 55 mm) et d'une rondelle en acier (min. \varnothing 20 mm) par profilé ;
 - un luminaire est monté dans le plafond suspendu et serré sur les panneaux de plafond ;
 - le luminaire est couvert d'un capot de protection du type ROCKFON® Fire Box (dénomination commerciale actuelle selon vos déclarations : ROCKFON® Rocklux® ; dimensions extérieures : max. 320 x 320 mm ; hauteur extérieure : max. 155 mm), constitué de panneaux en laine de roche (épaisseur : 35 mm ; masse volumique : 110 kg/m³) et revêtu au côté intérieur du capot de protection d'un tissu en fibres de verre et au côté extérieur d'un voile en aluminium, qui repose sur les panneaux de plafond et les profilés susmentionnés.

4.2.5. Trappe de visite

Facultativement, une trappe de visite du type ROCKFON® (dimensions nominales : max. 600 x 600 mm ; épaisseur : 40 mm ; poids : max. 7,0 kg) peut être appliquée dans le plafond suspendu comme décrit ci-dessous :

- avant que les panneaux de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic sont appliqués contre l'ossature métallique C60/27, une ouverture de montage est préparée dans l'ossature métallique :
 - l'ouverture de montage doit être appliquée entre deux profilés porteurs principaux, c.-à-d. les profilés porteurs principaux ne peuvent pas être interrompus. L'ouverture de montage est positionnée centralement entre les profilés porteurs principaux et les profilés de support de plaques ;
 - deux profilés C supplémentaires (profilé C en acier : section : 60 x 27 mm ; épaisseur de l'acier : 0,6 mm ; longueur : max. 1200 mm) sont appliqués à côté de l'ouverture de montage, perpendiculairement entre les profilés porteurs principaux et au même niveau des profilés porteurs principaux. Les extrémités de ces profilés sont fixées à ces profilés porteurs principaux à l'aide de cavaliers d'ancrage en forme de C (épaisseur de l'acier : 0,8 mm) pour des profilés C (section : 60 x 27). Le cavalier d'ancrage est glissé dans le profilé transversal supplémentaire et accroché transversalement aux profilés porteurs principaux ;
- le cadre extérieur fixe de la trappe de visite, constitué de quatre profilés L en acier (section (largeur x hauteur) : 30 x 40 mm ; épaisseur de l'acier : 2 mm) qui sont soudés les uns aux autres, est fixé au droit de l'ouverture de montage contre la face inférieure des profilés C supplémentaires à l'aide de trois vis autotaraudeuses en acier (min. \varnothing 4,7 x 15 mm ; entraxe : max. 230 mm) par profilé C ;
- le cadre intérieur amovible de la trappe de visite (dimensions : dimensions nominales de la trappe de visite – 5 mm), constitué de quatre profilés L en acier (section (largeur x hauteur) : 30 x 40 mm ; épaisseur de l'acier : 2 mm) qui sont soudés les uns aux autres, est appliqué dans le cadre extérieur fixe et est réalisé comme suit :
 - deux plaquettes d'acier (dimensions : 35 x 14 mm ; épaisseur de l'acier : 2 mm) sont soudées sur deux bords opposés du cadre intérieur et reposent sur le cadre extérieur ;
 - un panneau de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic (dimensions : dimensions nominales de la trappe de visite – 5 mm) est pourvu tout autour du périmètre d'une rainure (distance à partir de la face supérieure du panneau : env. 25 mm), dans laquelle un profilé U en acier (section : 25 x 27 x 25 mm ; épaisseur de l'acier : 0,7 mm ; longueur : 400 mm) est glissé à chaque bord de ce panneau de plafond. Ces profilés U en acier sont fixés contre la face inférieure du cadre intérieur à l'aide de trois vis autotaraudeuses en acier (\varnothing 4,7 x 20 mm ; entraxe : max. 170 mm) par profilé U ;
 - une bande du produit intumescent du type Kerafix® Flexpan 200 (section : 15 x 1 mm) est appliquée tout autour du périmètre du cadre intérieur ;

- deux câbles de sécurité sont fixés aux cadre extérieur fixe et au cadre intérieur amovible de la trappe de visite perpendiculaire aux profilés C supplémentaires à l'aide de vis autotaraudeuses en acier (min. \varnothing 4,7 x 15 mm) ;
- les panneaux de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic sont appliqués contre la face inférieure de l'ossature métallique C60/27. Le panneau de plafond au droit de la trappe de visite est pourvu d'une ouverture (dimensions : dimensions nominales de la trappe de visite) qui est coupée centralement dans le panneau de plafond.

4.2.6. Accessoires au-dessus du plafond suspendu

Il est possible d'appliquer des accessoires au-dessus du plafond suspendu à condition que les prescriptions mentionnées ci-dessous soient respectées :

- les accessoires sont installés indépendamment du plafond suspendu, c.-à-d. les accessoires ne font pas partie du plafond suspendu ;
- la stabilité au feu des accessoires et de la fixation de ces accessoires à la construction supérieure est de 30 minutes au minimum.

4.3. Construction du plafond suspendu avec une ossature métallique Chicago Metallic® Monolithic

4.3.1. Ossature métallique Chicago Metallic® Monolithic

- des profilés de rive du type 5110-69 (profilé U en acier ; section : 30 x 40 x 30 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm), appliqués tout autour du périmètre du plafond et fixés tous les 300 mm à une construction porteuse en matériaux pierreux (p. ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide de douilles à ressort (min. \varnothing 6 x 30 mm) ;
- une ossature métallique en un niveau du type Chicago Metallic® Monolithic, constituée comme suit :
 - des profilés porteurs principaux du type 5660-20-69 (profilé T en acier ; section : 35 x 38 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm ; entraxe : max. 1200 mm), pourvus d'un firebreak et suspendus comme décrit au § 4.3.2. La distance entre les profilés porteurs principaux et le bord du plafond est de 300 mm au maximum. Les extrémités des profilés porteurs principaux reposent sur les profilés de rive ;
 - des profilés transversaux du type 5234-30-69 (profilé Ω en acier : section : 13 x 24 x 38 x 24 x 13 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm ; entraxe : max. 600 mm), appliqués perpendiculairement entre les profilés porteurs principaux et clipsés dans les ouvertures pourvues dans les profilés porteurs principaux. La distance entre les profilés transversaux et le bord du plafond est de 600 mm au maximum. Les extrémités des profilés transversaux reposent sur les profilés de rive et sont fixés contre ces profilés à l'aide d'un ressort en acier du type Chicago Metallic® (épaisseur de l'acier : 0,5 mm ; largeur : 16 mm).

4.3.2. Suspension

L'ossature métallique est suspendue à la construction de plancher supérieure comme suit :

- les profilés porteurs principaux sont suspendus tous les 1200 mm au maximum à l'aide de suspentes nonius en acier de la marque Chicago Metallic®, constituées d'une partie supérieure du type 10201 ou 10202 qui est fixée à une partie inférieure du type 10230 à l'aide de deux goupilles du type 10228 (\varnothing_{fil} 2,5 mm) ;
- la distance entre les suspentes et le bord du plafond est de 350 mm au maximum ;
- la stabilité au feu de la fixation du plafond suspendu à la construction supérieure doit être de 30 minutes au minimum.

4.3.3. Panneaux de plafond

Des panneaux de plafond du type ROCKFON® Mono® Acoustic (dimensions nominales : 1200 x 1200 mm et 1200 x 1800 mm ; épaisseur : 40 mm ; masse volumique : env. 145 kg/m³) sont fixés contre l'ossature métallique comme décrit ci-dessous :

- les joints entre les panneaux de plafond se situent au droit des profilés porteurs principaux et des profilés transversaux. Des joints alignés ainsi que des joints alternés sont permis ;
- les panneaux de plafond sont fixés comme suit (voir également Annexe 1 et 2) :
 - au droit des joints entre les panneaux de plafond : à l'aide de cavaliers d'ancrage en acier ROCKFON® Mono® (épaisseur de l'acier : 0,65 mm) et de vis en acier (min. Ø 3,5 x 55 mm ; entraxe sur les profilés porteurs principaux : max. 300 mm ; entraxe sur les profilés transversaux : max. 400 mm) ;
 - sur les profilés de rive : tous les 300 mm au maximum à l'aide de vis en acier (min. Ø 3,5 x 55 mm) et de rondelles en acier (min. Ø 20 mm ; épaisseur de l'acier : 0,65 mm) ;
 - sur les profilés transversaux (qui ne se trouvent pas au droit des joints entre les panneaux de plafond) : au milieu des profilés transversaux à l'aide de vis en acier (min. Ø 3,5 x 55 mm) et de rondelles en acier (min. Ø 20 mm ; épaisseur de l'acier : 0,65 mm) ;
- les joints entre les panneaux de plafond sont parachevés par une bande d'armature ROCKFON® Mono® Acoustic R40/150 et un plâtre de jointoiement ROCKFON® Mono® Acoustic (dénomination commerciale actuelle selon vos déclarations : ROCKFON® Mono® Acoustic Powder Filler ou ROCKFON® Mono® Acoustic Colour Filler) ;
- une couche de finition de plâtre de projection du type ROCKFON® Mono® Acoustic Elegant (poids surfacique : env. 1,2 kg/m²) est appliquée sur les panneaux de plafond.

4.3.4. Luminaire

Facultativement, un des types suivants de luminaires peut être appliqués dans le plafond suspendu comme décrit ci-dessous :

- soit un luminaire rectangulaire (dimensions : max. 600 x 650 mm ; épaisseur de l'acier : 1 mm ; hauteur : max. 100 mm ; poids : max. 2,8 kg) à condition que la capacité portante de la construction plancher/plafond soit comme prescrit au § 4.1 :
 - deux profilés de fixation du type 5110-69 (profilé U en acier ; section : 30 x 40 x 30 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm) sont appliqués perpendiculairement entre les profilés porteurs principaux. Les extrémités de ces profilés reposent sur les profilés porteurs principaux et sont fixés à ces profilés porteurs principaux à l'aide de vis autotaraudeuses en acier ;
 - le luminaire est fixé aux profilés de fixation susmentionnés à l'aide de quatre vis (min. \varnothing 3,5 x 55 mm) ;
 - le luminaire est couvert d'un capot de protection du type ROCKFON® SUSKAP (dénomination commerciale actuelle selon vos déclarations : ROCKFON® Rocklux® ; dimensions extérieures : max. 680 x 820 mm ; hauteur extérieure : max. 180 mm), constitué de panneaux en laine de roche (épaisseur : 30 mm ; masse volumique : 110 kg/m³) et revêtu au côté intérieur du capot de protection d'un tissu en fibres de verre et au côté extérieur d'un voile en aluminium, qui repose sur les panneaux de plafond ;
 - deux profilés Ω transversaux supplémentaires du type 5234-30-69 sont appliqués à côté du capot de protection et clipsés dans les ouvertures prévues dans les profilés porteurs principaux ;
- soit un luminaire rond (max. \varnothing 250 mm ; hauteur : max. 120 mm ; poids : max. 0,58 kg):
 - deux profilés du type 5110-69 (profilé U en acier ; section : 30 x 40 x 30 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm ; longueur : 250 mm) sont appliqués à côté de la location du luminaire et sont orientés perpendiculairement aux profilés transversaux de l'ossature métallique. Ces profilés sont fixés aux panneaux de plafond à l'aide d'une vis en acier (min. \varnothing 3,5 x 55 mm) et d'une rondelle en acier (min. \varnothing 20 mm) par profilé ;
 - un luminaire est monté dans le plafond suspendu et serré sur les panneaux de plafond ;
 - le luminaire est couvert d'un capot de protection du type ROCKFON® Fire Box (dénomination commerciale actuelle selon vos déclarations : ROCKFON® Rocklux® ; dimensions extérieures : max. 320 x 320 mm ; hauteur extérieure : max. 155 mm), constitué de panneaux en laine de roche (épaisseur : 35 mm ; masse volumique : 110 kg/m³) et revêtu au côté intérieur du capot de protection d'un tissu en fibres de verre et au côté extérieur d'un voile en aluminium, qui repose sur les panneaux de plafond et les profilés susmentionnés.

4.3.5. Trappe de visite

Facultativement, une trappe de visite du type ROCKFON® (dimensions nominales : max. 600 x 600 mm ; épaisseur : 40 mm ; poids : max. 7,0 kg) peut être appliquée dans le plafond suspendu comme décrit ci-dessous :

- avant que les panneaux de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic sont appliqués contre l'ossature métallique Chicago Metallic Monolithic une ouverture de montage est préparée dans l'ossature métallique :
 - l'ouverture de montage doit être appliquée entre deux profilés porteurs principaux, c.-à-d. les profilés porteurs principaux ne peuvent pas être interrompus. L'ouverture de montage est positionnée centralement entre les profilés porteurs principaux et les profilés de support de plaques ;
 - deux profilés supplémentaires du types 5660-20-69 (profilé T en acier : section : 35 x 38 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm ; longueur : max. 1200 mm) sont appliqués perpendiculairement entre les profilés porteurs principaux à côté de l'ouverture de montage. Les extrémités de ces profilés reposent sur les profilés porteurs principaux et sont fixés à ces profilés porteurs principaux à l'aide de vis autotaraudeuses ;
- le cadre extérieur fixe de la trappe de visite, constitué de quatre profilés L en acier (section (largeur x hauteur) : 30 x 40 mm ; épaisseur de l'acier : 2 mm) qui sont soudés les uns aux autres, est fixé au droit de l'ouverture de montage contre la face inférieure des profilés T supplémentaires à l'aide de trois vis autotaraudeuses en acier (min. \varnothing 4,7 x 15 mm ; entraxe : max. 230 mm) par profilé T ;
- le cadre intérieur amovible de la trappe de visite (dimensions : dimensions nominales de la trappe de visite – 5 mm), constitué de quatre profilés L en acier (section (largeur x hauteur) : 30 x 40 mm ; épaisseur de l'acier : 2 mm) qui sont soudés les uns aux autres, est appliqué dans le cadre extérieur fixe et est réalisé comme suit :
 - deux plaquettes d'acier (dimensions : 35 x 14 mm ; épaisseur de l'acier : 2 mm) sont soudées sur deux bords opposés du cadre intérieur et reposent sur le cadre extérieur ;
 - un panneau de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic (dimensions : dimensions nominales de la trappe de visite – 5 mm) est pourvu tout autour du périmètre d'une rainure (distance à partir de la face supérieure du panneau : env. 25 mm), dans laquelle un profilé U en acier (section : 25 x 27 x 25 mm ; épaisseur de l'acier : 0,7 mm ; longueur : 400 mm) est glissé à chaque bord de ce panneau de plafond. Ces profilés U en acier sont fixés contre la face inférieure du cadre intérieur à l'aide de trois vis autotaraudeuses en acier (\varnothing 4,7 x 20 mm ; entraxe : max. 170 mm) par profilé U ;
 - une bande du produit intumescent du type Kerafix® Flexpan 200 (section : 15 x 1 mm) est appliquée tout autour du périmètre du cadre intérieur ;

- deux câbles de sécurité sont fixés aux cadre extérieur fixe et au cadre intérieur amovible de la trappe de visite perpendiculaire aux profilés T supplémentaires à l'aide de vis autotaraudeuses en acier (min. \varnothing 4,7 x 15 mm) ;
- les panneaux de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic sont appliqués contre la face inférieure de l'ossature métallique Chicago Metallic® Monolithic. Le panneau de plafond au droit de la trappe de visite est pourvu d'une ouverture (dimensions : dimensions nominales de la trappe de visite) qui est coupée centralement dans le panneau de plafond.

4.3.6. Accessoires au-dessus du plafond suspendu

Il est possible d'appliquer des accessoires au-dessus du plafond suspendu à condition que les prescriptions mentionnées ci-dessous soient respectées :

- les accessoires sont installés indépendamment du plafond suspendu, c.-à-d. les accessoires ne font pas partie du plafond suspendu ;
- la stabilité au feu des accessoires et de la fixation de ces accessoires à la construction supérieure est de 30 minutes au minimum.

5. CONDITIONS D'UTILISATION DU PRÉSENT RAPPORT DE CLASSEMENT

Le présent rapport de classement est uniquement valable pour autant que la stabilité de la construction, constituée comme décrit au § 4, soit garantie dans les conditions normales de service suivant les normes en vigueur.

Ce rapport de classement est uniquement valable en cas d'un plafond fermé, c.-à-d. un plafond raccordant à la construction de paroi adjacente tout autour du périmètre du plafond.

Si un classement d'un élément de construction est mentionné dans ce rapport de classement, celui-ci doit être démontré par un document comme décrit dans l'Annexe 1, au point 2.1 2° a) 4) de l'AR du 07/07/1994 (version coordonnée du 20/05/2022).

Ce rapport de classement est uniquement valable pour autant que la composition des produits ne soit pas modifiée par rapport à celle des produits soumis aux essais de référence.

Ce rapport de classement n'est valable qu'en combinaison avec les rapports d'essai de référence. Ces rapports d'essai peuvent être consultés sur demande chez le commettant de ces essais.

Ce rapport de classement ne peut pas être combiné avec un autre rapport de classement ou avis technique, sauf si mentionné explicitement.

Ce rapport de classement est établi sur base des résultats d'essais au feu et d'informations reçues au moment de la demande par le demandeur. Si, dans le futur, ces informations étaient démenties par un autre essai, le rapport de classement sera retiré inconditionnellement et le demandeur en sera averti par écrit.

La validité du présent rapport de classement est limitée jusqu'à la fin de la validité des rapports de classement de référence.

La durée de validité du présent rapport de classement est limitée à 5 ans à partir de la date d'émission mentionnée dans le présent rapport de classement sauf si une révision de ce rapport de classement est rédigée ou une modification survient dans la norme ou législation pertinente avant cette date. La durée de validité du rapport de classement peut être prolongée éventuellement après une évaluation.

Le demandeur a le droit d'utiliser les rapports d'essai de référence et a confirmé également qu'il n'est pas au courant d'informations non publiées qui pourraient influencer l'évaluation sur base de laquelle ce rapport de classement est donné et par conséquent les conclusions obtenues.

Si, dans le futur, le demandeur est mis au courant de telles informations, il s'engage à retirer le présent rapport de classement et à retirer – s'il y a lieu – son utilisation à des fins réglementaires.

Ce document est une traduction en français du Rapport de Classement 2015-A-035B - Rév. 2, initialement délivré en néerlandais. En cas de doute, la version originale en néerlandais prévaut.

Le présent rapport de classement ne peut être utilisé que textuellement et dans son intégralité. Les textes qui font référence au présent rapport de classement et qui seront utilisés à des fins publicitaires doivent recevoir l'approbation d'ISIB avant leur publication.

Le présent rapport de classement remplace le Rapport de Classement 2015-A-035 - Rév. 1.

Le présent rapport de classement comprend 15 pages et 2 annexes.

Limite de validité : 5 décembre 2028

ÉTABLI PAR

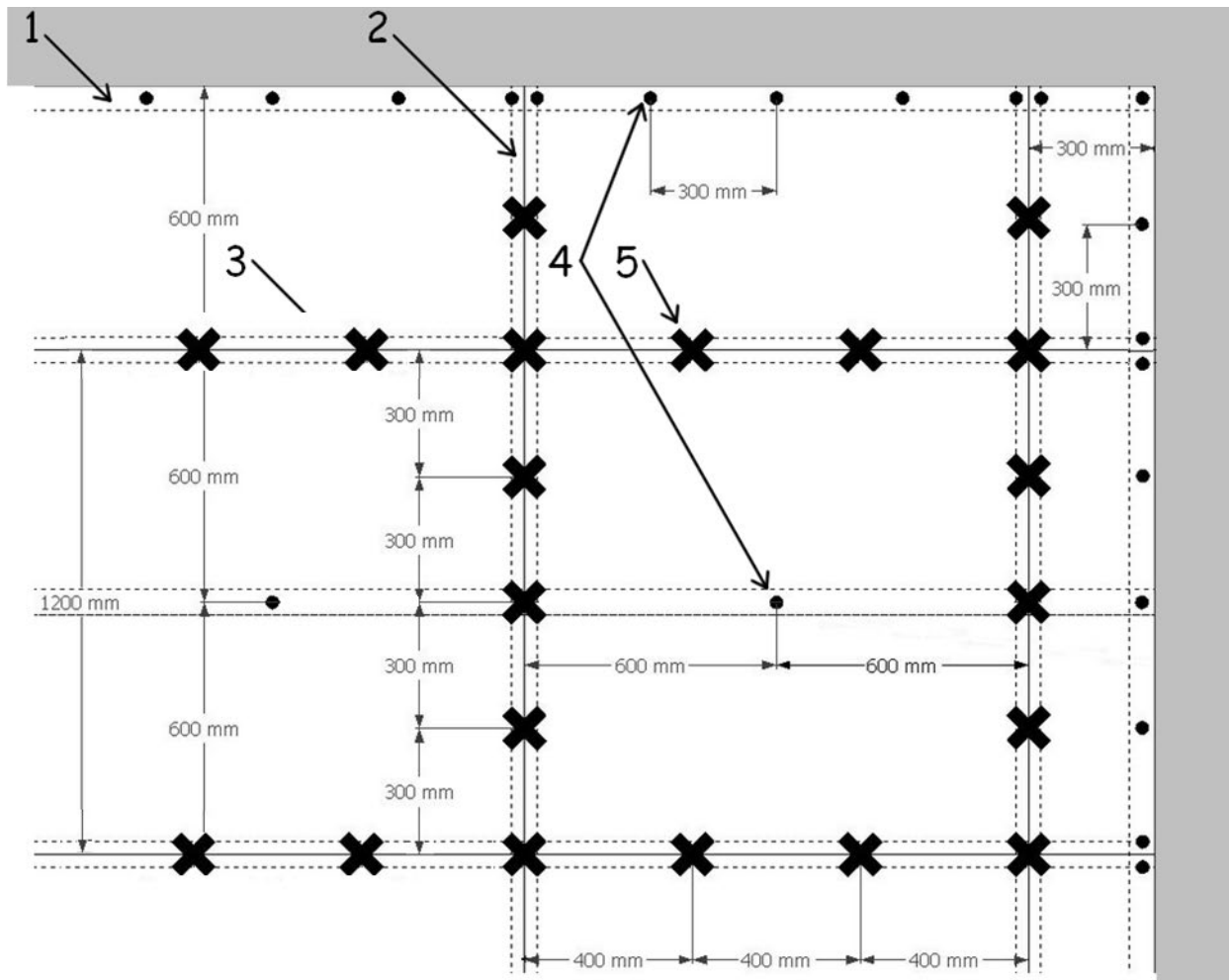
REVU PAR

L'authenticité des signatures électroniques est assurée par Belgium Root CA.

Annexe 1: Panneaux de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic (dimensions : 1200 x 1200 mm)

Annexe 2: Panneaux de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic (dimensions : 1200 x 1800 mm)

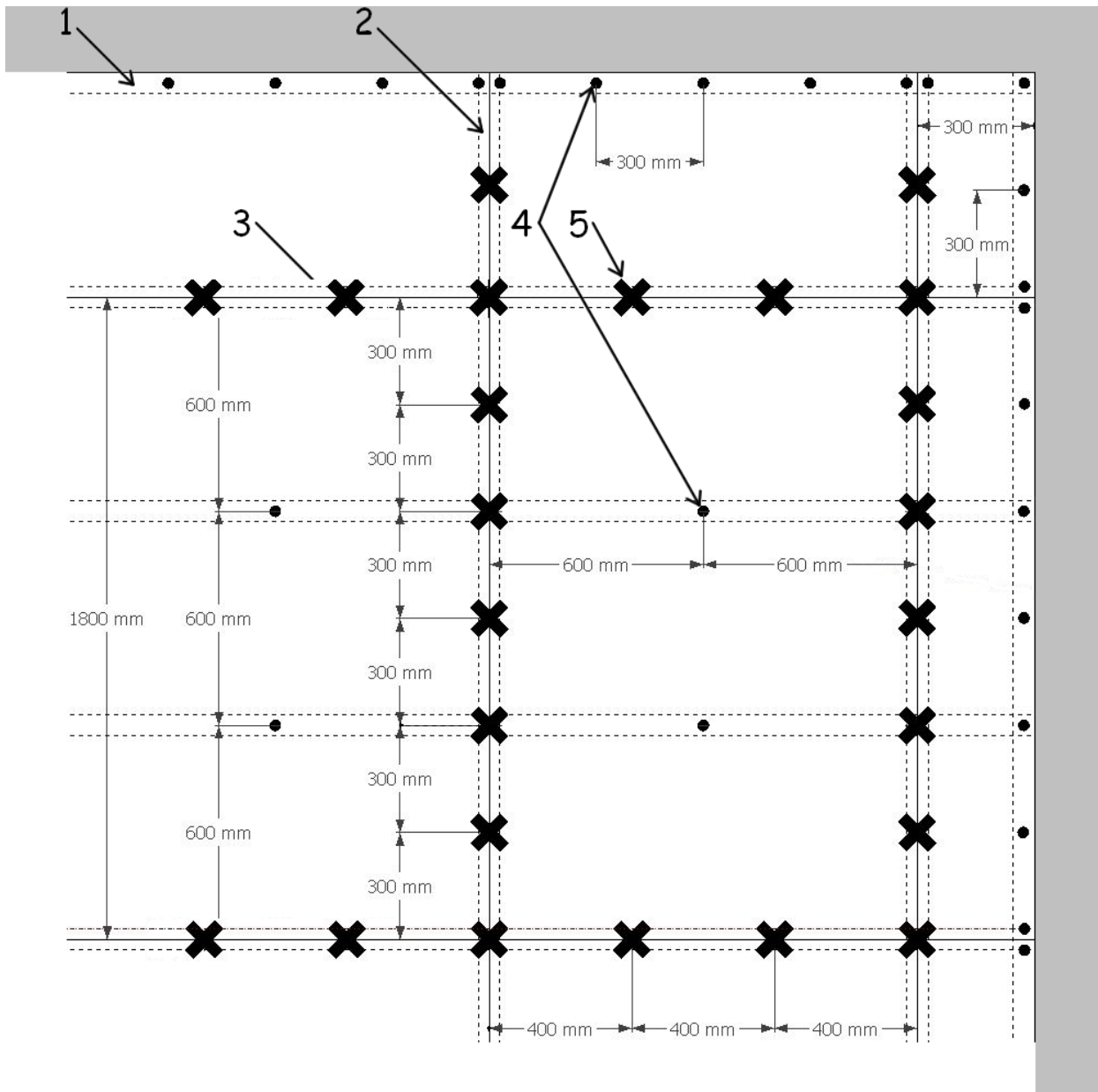
Panneaux de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic (dimensions : 1200 x 1200 mm)



Légende :

1. Profilés de rive
2. Profilés porteurs principaux
3. Profilés transversaux
4. Vis et rondelle
5. Cavalier d'ancrage ROCKFON® Mono®

Panneaux de plafond ROCKFON® Mono® Acoustic (dimensions : 1200 x 1800 mm)



Légende :

1. Profilés de rive
2. Profilés porteurs principaux
3. Profilés transversaux
4. Vis et rondelle
5. Cavalier d'ancrage ROCKFON® Mono®